



ParisActionClimat

LA CHARTRE

LE PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE DE PARIS

L'ambition de Paris pour le climat a pris une nouvelle dimension avec l'adoption de l'Accord de Paris lors de la COP21.

Face à l'urgence climatique, **le Plan Climat de Paris** dresse un avenir commun pour une ville neutre en carbone à 2050, adaptée aux aléas climatiques et résiliente face aux crises et aux chocs.

Il adresse un message positif pour une ville durable et juste pour tous. Conçu comme un écosystème dynamique où chaque entité à un rôle déterminant à jouer, **le Plan Climat propose aux acteurs économiques et institutionnels parisiens de devenir des acteurs clés** de Paris pour le Climat. **En signant la présente charte, ils s'engagent aux côtés de la Ville de Paris** à aligner leur stratégie d'entreprise avec la trajectoire 2°C.

Partenaires privilégiés de la Ville, sponsors des initiatives pour un Paris plus durable, ils agissent au quotidien pour faciliter les négociations entre acteurs économiques et institutionnels sur les déterminants locaux du changement climatique.



PERIAL

Créateur de performance durable



Depuis plus de 50 ans, l'histoire de PERIAL s'inscrit dans celle des marchés de l'immobilier et de l'épargne. Ces marchés sont aujourd'hui confrontés à de nombreux bouleversements et de grands défis, parmi lesquels le changement climatique.

PERIAL est un créateur de performances durables. Au-delà d'assurer des performances financières et immobilières exigées par nos clients investisseurs, les équipes de PERIAL travaillent au quotidien sur une autre performance, la performance environnementale des immeubles gérés, dont l'objectif est de réduire l'impact de leurs émissions de carbone sur le climat. Nos actions sont au cœur d'une conviction partagée : les performances durables sont les seules qui comptent.

C'est tout le sens de la démarche initiée par notre groupe : un Plan Climat ambitieux, allant au-delà des réglementations, et s'alignant sur les meilleures pratiques du marché.



NIVEAU
PLATINE

UN ENGAGEMENT

RESPONSABLE



Le partenaire s'engage à soutenir la vision de Paris d'une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables d'ici 2050. Il contribue à un développement plus durable de la capitale par la promotion d'un modèle économique bas carbone plus juste et responsable, préservant les ressources naturelles et adaptant les échanges commerciaux aux évolutions du climat. Il participe par son action à la concrétisation des objectifs opérationnels à 2030.

Il fixe son engagement au travers de **3 niveaux d'implication** allant de **l'adhésion au dispositif à l'élaboration d'une stratégie 1.5 degrés** et à **la mise en œuvre d'un plan d'actions climat opérationnel à 2030**.

1

PERIAL ADHÈRE À LA CHARTE PARIS ACTION CLIMAT

Le partenaire partage la conviction de la Ville de Paris d'un nécessaire changement de paradigme pour construire un modèle de ville compatible avec les engagements de l'Accord de Paris. Il souligne l'importance d'associer les acteurs économiques aux choix stratégiques portés par la Ville de Paris dans le cadre de son nouveau Plan Climat et garantit son implication dans cette dynamique. Ambassadeur du Plan Climat de Paris, le partenaire contribue à infuser et diffuser des pratiques bas-carbone dans le cadre de ses activités, décisions d'exploitation, d'investissement et de développement de l'entreprise.

EN SIGNANT LA CHARTE, LE PARTENAIRE :

- + Reconnaît les **principes de la présente charte** et s'engage à les mettre en œuvre au sein de son organisme et dans sa relation avec ses fournisseurs, partenaires investisseurs et clients, et à intégrer une gestion durable dans la gouvernance de l'entreprise.
- + Nomme au sein de son entreprise un **réfèrent Paris Action Climat** qui participera au club des partenaires.
- + Implique son personnel dans la démarche pour qu'il participe aux travaux des communautés Paris Action Climat.
- + Consent à intégrer la responsabilité sociétale et environnementale de ses activités en limitant les impacts négatifs sur l'environnement des biens et services produits.
- + Participe aux travaux du **club des partenaires**.



PERIAL SE DOTE D'UNE STRATÉGIE 1.5 DEGRÉS

La contribution du monde des affaires au climat passe par un management proactif des impacts socio-économiques et environnementaux des activités économiques. En complément des dispositions du niveau "ARGENT", le partenaire contribue à la trajectoire de neutralité carbone de Paris et définit le périmètre de son engagement. Il établit une stratégie 1.5 degrés à 2030 et priorise son action en sélectionnant les ODD (Objectifs de Développement Durable) compatibles avec le Plan Climat de Paris sur lesquels il souhaite impliquer son activité. Il adapte son business model et contribue par son engagement aux ODD et identifie les cibles pertinentes sur lesquelles il positionne son activité.

EN SIGNANT LA CHARTE, LE PARTENAIRE :

- + S'engage à respecter les dispositions du niveau ARGENT.
- + Se dote d'une **stratégie 1.5 degrés** à l'horizon 2030 et sélectionne les ODD associés .
- + Met en œuvre les actions permettant de concourir aux **ODD** qu'il s'est fixés.
- + Informe et mobilise ses salariés dans la mise œuvre de ses actions.
- + Rend compte de l'avancée de ces travaux au club des partenaires.

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 1.5 DEGRÉS DE PERIAL :



3

PERIAL ADOPTE UN PLAN D' ACTIONS CLIMAT

Dans le cadre de sa stratégie 1.5°C (niveau "OR"), le partenaire adopte un plan d'actions Climat opérationnel à horizon 2030 comprenant des mesures d'atténuation, d'adaptation et de compensation dans une perspective de neutralité carbone. Il se fixe des objectifs quantifiés en gaz à effet de serre de réduction de l'empreinte carbone globale de son activité.

En adoptant au niveau "PLATINE" son propre plan d'actions Climat, le partenaire se fixe des objectifs chiffrés et territorialisés relatifs à son impact carbone, à l'échéance qu'il souhaite. A l'atteinte de ses objectifs ou en fin de période d'engagement, le partenaire se fixe de nouveaux objectifs ou renforce le niveau d'engagement des précédents objectifs jusqu'en 2030.

EN SIGNANT LA CHARTE, LE PARTENAIRE :

- + S'engage à respecter les dispositions du niveau OR
- + Adopte un **plan d'actions climat** à 2030
- + Se dote d'indicateurs opérationnels pour une période de 2 et 5 ans, révisés à échéance
- + Assure le suivi de son plan d'actions et l'adapte en fonction de l'atteinte des objectifs fixés
- + Engage ses parties prenantes dans la réalisation de son plan d'actions.

L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE PERIAL



-60%*

ENTRE 2015 ET 2030

*émissions liées aux consommations énergétiques des parties communes et privatives

CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIALE POUR LE CLIMAT



Anne HIDALGO

Responsable de la société
PERIAL

Fait à Paris le